

Agence NORMANDIE - ILE-DE-FRANCE - EURE-ET-LOIR

Maison de la Forêt - 62, rue Toulouse-Lautrec
Parc d'Activités de Vironvay
27000 EVREUX - France
Tél. : +33 (0)2 32 287 170
Fax : +33 (0)2 32 285 698
E-mail : contact.evreux@alliancefb.fr
www.allianceforetsbois.fr

Expertise de l'état sanitaire des alignements de hêtres aux bois du charme

I) La problématique

Au sein du Bois du Charme sur la commune de Orvaux, des alignements d'arbres ont été plantés lors de la création des lotissements. Ces alignements sont constitués de hêtres, charmes et quelques chênes vieillissants.

Depuis la plantation de ces alignements, le lotissement s'est agrandi et a nécessité l'implantation de réseaux divers. Ces réseaux ont été enterrés le long des routes du lotissement, des tranchées ont été creusées au pied des arbres. Cette dégradation des racines a rendu instable les tiges constituant les allées, les rendant plus sensibles au vent.

Un deuxième phénomène est notable. Ce lotissement a été créé dans une forêt qui constituait un biotope particulier avec un lien entre les arbres. L'« effet bloc » est le fait qu'un arbre s'appuie sur son voisin pour résister au vent violent. Le second effet est celui de l'ombre qui provient de la canopée d'une forêt qui protège les écorces de certaines essences sensibles aux « coups de soleil ». En ouvrant pour la création d'habitation, un déséquilibre du milieu a été généré. On s'aperçoit en se promenant au bois du Charme que de nombreux occupants des habitations coupent les arbres de leurs propriétés ce qui accentue le phénomène.

C'est pour cela que l'on peut constater sur les tiges qui composent vos alignements un dépérissement de ces dernières qui ne sont plus adaptées à un milieu aussi ouvert (le hêtre étant très sensible au « coup de soleil »). Elles deviennent plus sensibles au vent, car la densité d'arbre au bois du Charme diminue avec des créations de trouées où le vent peut pénétrer facilement et faire tomber les sujets les moins solides. Ce risque est augmenté avec les tranchées qui ont été creusées au pied de certains sujets.

Siège social :

80-82, route d'Arcachon - CS 80416 - Pierroton - 33612 CESTAS Cedex - France

Société Coopérative à capital variable - RCS Bordeaux 534 770 269 - N° TVA Intracom. : FR74 534 770 269

Code APE : 0220Z - N° agrément : 11 192 - N° certiphyto : A001742 pour l'activité d'application en prestation de service - N° ORIAS 16002094 www.orias.fr

Cette étude vise à repérer les sujets sensibles afin de prévoir dans les années à venir les interventions permettant d'éliminer les risques.

A savoir qu'un arbre est un être vivant et comme tout être vivant, un individu ne réagira pas pareil que son congénère malgré des conditions de biotope identique. Dans la même logique, ce n'est pas parce qu'une tige a résisté à plusieurs tempêtes qu'elle pourra résister à la suivante. De plus nous devons prendre en compte le changement climatique, qui dans les années à venir fera dépérir les hêtres de notre région présents sur des sols non adaptés à leurs pousses.

II) Protocole de l'expertise

Le protocole de cette expertise reste assez simple, car il est basé sur de l'observation des tiges une à une. Un sondage pourrait être fait sur chaque tige, mais créer une blessure en réalisant un perçage pourrait engendrer l'apparition de champignon ou de maladie sur des arbres déjà en détresse. C'est pour cela que nous avons écarté cette alternative.

Sur chaque arbre nous allons regarder les éléments suivants :

- **La situation de l'arbre** : Par cela on entend observer les actions de l'homme qui ont été réalisées durant la vie de la tige (ouverture de tranchée, élagage des branches basses, accident de voiture au pied de l'arbre).
- **Le dépérissement** : Le dépérissement d'une tige est dû à son âge. En effet, avec l'âge un arbre n'a plus la vigueur pour monter la sève jusqu'à sa cime (les branches les plus hautes de l'arbre). Par conséquent, les branches hautes meurent et sèchent. Elles deviennent rapidement un danger pour les usagers de la route car au moindre coup de vent ces branches peuvent se décrocher et tomber sur une personne ou un véhicule. Certaines branches basses déjà tombées il y a quelques années peuvent devenir des refuges pour certains oiseaux comme le pic vert. Ces oiseaux creusent le tronc et le rendent plus sensible au vent car ces trous (nids) peuvent devenir des zones de rupture lors de tempête ou même parfois de simple vent violent.
- **Altération du bois** : Pour cela on identifie sur chaque tige les zones où l'écorce est tombée. L'écorce étant la seule protection que l'arbre a contre les attaques de champignon, d'insecte mangeur de bois, et des attaques d'oiseaux voulant manger ces insectes. L'apparition de champignon et/ou d'attaque d'insecte nous renseigne sur la résistance mécanique du bois. Le bois altéré n'est plus capable de supporter la charge qui est au dessus de ce dernier (tronc, houppier, ou simple branche), la casse peut arriver à tout moment en fonction de la résistance de chaque individu (arbre). Bien sûr, on peut observer des écorces tombées sans aucun signe d'attaque, il faudra juste garder un œil sur l'évolution de la blessure car comme nous un arbre peut cicatriser.

La dernière altération possible est l'attaque de champignon sur les racines de l'arbre, cette attaque se voit à la base du tronc à la jonction avec les racines. Cela peut être dû à plusieurs facteurs :

- L'excès d'eau dans le sol à cause de la création des routes qui envoi d'eau sur les bas côtés.
- Des blessures au pied des arbres suite aux dégâts suite aux travaux de tranchées.
- Le phénomène de dépérissement, car avec l'âge un arbre à moins besoin de s'alimenter et donc il laisse mourir certaines racines, par la suite ces racines sont décomposées par les champignons et les insectes.

L'ensemble de ces éléments, nous permet de classer les tiges dans 3 groupes distincts :

1^{er} groupe : Les arbres qui représentent un danger immédiat. Ceux qui ont des champignons au pied, un houppier très dégradé, la présence de trou de pic ou champignon sur le tronc. Mais aussi où les racines ont été fortement abîmées par les tranchées. Il faut prévoir l'abattage de ces arbres dans un avenir proche, à chaque hiver qu'ils vont passer, le risque de chute augmentera. Nous préconisons un abattage dans un délai de trois hivers maximum, et certaines zones sont à traiter dès le printemps pour éviter tout risque l'hiver prochain.

2^{ème} groupe : Les arbres de ce groupe sont à surveiller, car il présente déjà des branches sèches en cime, des écorces tombées sans présence d'attaques, un penchant naturel dangereux en cas de tempête, des racines ou troncs abîmés qui sont à surveiller et pour certains des tailles ou élagages peuvent être entrepris.

3^{ème} groupe : Les arbres dans un bon état, viable, sans problème apparent lors de la réalisation de l'expertise.

Comme dit précédemment, un arbre est un être vivant et malgré toutes les observations et précautions que nous pouvons faire, d'un arbre à un autre la réaction peut être différente. Donc nous préconisons avant tout une observation semestrielle des tiges afin de suivre l'évolution de la situation de chaque tige.

III) Diagnostic des alignements

Afin d'être le plus lisible possible, le diagnostic est également mis sur un plan de localisation tige par tige, cela permettra lors de la décision des travaux de bien délimiter et/ou sélectionner les tiges sur lesquelles vous souhaitez intervenir. Cette identification permettra de comparer les devis des différentes entreprises sur la même base de travail et ne pas avoir des devis non comparables.

Après l'observation générale des alignements demandés sur les Allées Bouvreuil, des Piverts jusqu'à l'aire de jeux. On s'aperçoit que l'ensemble des tiges devient dangereux, soit par leurs états sanitaires, ou par leurs instabilités sur l'Allée des Piverts. Sur l'Allée Bouvreuil, l'état des arbres est

moins préoccupant. Une vigilance reste de mise pour éviter de se faire dépasser comme sur l'allée des Piverts où il va être difficile de travailler sans déstabiliser le reste des tiges.

Nous allons parler en pourcentage de tige réparti dans les différents groupes identifiés lors du protocole. Pour être plus précis nous allons faire le travail par zone.

1^{ère} zone : Allée des piverts, de l'Allée Bouvreuil jusqu'aux Allées des fauvettes et des hirondelles (plan de situation 1). Pour cette zone la répartition, est la suivante :

- 1^{er} groupe : 30.5 %.
- 2^{ème} groupe : 48%.
- 3^{ème} groupe : 21.5%.

Ces alignements sont les plus atteints et demande une vigilance accrue.

2^{ème} zone : Allée des piverts, des Allées des fauvettes et des hirondelles jusqu'à l'aire de jeux (plan de situation 2). Pour cette zone, la répartition est la suivante :

- 1^{er} groupe : 21.5 %.
- 2^{ème} groupe : 41.5%.
- 3^{ème} groupe : 37%.

Ces alignements sont à surveiller, mais il y a tout de même un travail à faire sur les arbres dangereux. Car certains sont proches de câbles électrique et téléphonique, ou des arbres morts ou à un stade de dépérissement très avancé.

3^{ème} zone : Allée Bouvreuil, de l'Allée des Piverts jusqu'à la route du sec Iton (plan de situation 3). Pour cette zone la répartition, est la suivante :

- 1^{er} groupe : 29%.
- 2^{ème} groupe : 21.5%.
- 3^{ème} groupe : 49.5%.

Ces alignements sont en bon état général, mais il y a comme même un travail à faire sur les arbres dangereux notamment ceux proches de l'arrêt de bus.

Nous sortons de l'étude, l'allée Bouvreuil vers l'Allée des Pinsons, car il n'y a que deux arbres dangereux, le reste des tiges vont bien. Les deux tiges sont un bouleau et un chêne menaçant. Nous sortons également le triangle de végétation au coin de l'Allée Bouvreuil et de l'Allée des Mésanges, l'ensemble de cette zone doit être abattu, car nous retrouvons à l'intérieur des frênes ayant la Chalarose (champignon n'attaquant que les Frênes) et des Trembles qui sont des arbres très sensibles au vent avec un fort penchant vers la route.

Pour la zone hors du Bois du Charme, près du terrain de pétanque du Heurteloup, nous avons réalisé un marquage lors de notre visite de terrain avec Madame VALLEE. Le travail est à faire dans un à deux hivers maximum. Lors de ce marquage, nous avons identifié un arbre dangereux qui demande une attention particulière car il a un fort penchant vers une habitation. Les travaux autour du terrain de pétanque doivent être fait en même temps afin d'avoir une nuisance ponctuelle pour les habitants du quartier.

IV) Proposition d'intervention

Dans cette partie nous allons faire des propositions d'interventions sur chacune des zones identifiées. Ces propositions vont vous permettre de vous donner des idées, que vous pourrez faire évoluer en fonction de vos ressentis. Nous resterons bien entendu à votre disposition pour mener à bien vos projets.

Comme nous avons pu le voir dans le diagnostique précédent, la zone 1 est la plus sensible actuellement. Un abattage des arbres du groupe 1 uniquement accélérera le dépérissement des tiges du groupe 2 car cela déséquilibrera le biotope actuel de l'alignement. Le groupe 3 étant trop peu présent et mal réparti, l'alignement ne sera plus esthétique après l'abattage des tiges dangereuses. Nous préconisons un abattage complet des tiges présentes dans la zone 1, soit les 30 tiges présentes. Suite à ces abattages un renouvellement de l'alignement par plantation pourrait être envisagé avec des essences plus adaptées au milieu et au changement climatique à venir. Cette plantation pourra se faire en plant de haute tige pour recréer rapidement l'alignement. Mais des plants plus petits peuvent être mis en place pour réduire les coûts de plantation.

Pour la deuxième et la troisième zone, les tiges dangereuses (groupe 1) actuellement sont parfois esseulées ou parfois en groupe de 4 ou 5. Il faudra prévoir les abattages de ces tiges rapidement au maximum dans les deux hivers à venir. Dans les trouées provoquées par l'abattage de 3, 4 ou même 5 tiges dangereuses de suite. Une plantation est également envisageable, cette solution de replanter dans les différentes trouées présentes au sein des alignements permettra de commencer le renouvellement des alignements progressivement. Grâce à cette technique, il n'y aura pas besoin de passer par un stade radical comme dans la zone 1.

L'évolution des tiges du groupe 2 est à surveiller à chaque printemps (avril/mai) et à chaque fin d'été (août/septembre). En fonction de l'évolution de l'état de ces arbres, il faudra les abattre et faire un renouvellement des tiges coupées par de nouvelle plantation. Il est possible de faire également des tailles ou élagages sur certains arbres pour les sécuriser, mais cela reste une opération chère.

V) Conclusion

Les alignements du Bois Du Charme ont subi plusieurs agressions au fil du temps (tempêtes, travaux de l'homme, attaques d'animaux et champignons) qui les ont fortement affaiblis. Certaines zones sont trop avancées dans le dépérissement et ne peuvent être améliorées par des tailles ou élagages. Il faut donc couper ces tiges dangereuses afin de ne pas générer dans les mois ou années futures des accidents pour les usagers du Bois Du Charme. Pour renouveler le paysage de l'époque de la création du lotissement du Bois Du Charme, il serait à notre sens préférable de replanter certaines zones à abattre et les trouées déjà existantes. Cette pratique de replantation permettra de rajeunir les alignements sans passer par des coupes rases, comme dans la zone 1.

Suite à une contre visite à la fin de l'expertise en Janvier 2021, nous avons pu constater avec Monsieur LEDON Christophe conseiller municipal, un déboisement sur une parcelle privée qui engendre sur l'alignement de hêtre de l'Allée des Piverts une prise au vent encore supérieur. Cette nouvelle prise au vent peut créer un déséquilibre sur les hêtres et les faire tomber prématurément. Une intervention rapide par coupe rase de l'alignement doit être envisagée avant l'hiver prochain. Une tempête pourrait faire tomber l'ensemble des arbres.

Certaines tiges devront faire appel à des techniques d'abattage particulières, aussi bien par nacelle, ou par grimpeur élagueur et d'autre pourrait être fait à l'aide d'un tracteur et d'un câble. L'ensemble de ces travaux est onéreux, mais vous pouvez faire une compensation avec la valeur de revente du bois de chauffage. Cela ne couvrira pas la totalité des frais engendrés par l'abattage. Un budget est également à prévoir pour la replantation.

Cette expertise a été réalisée sur le terrain le 6 novembre 2020 avec une contre visite, par Monsieur HAREL Romain, Technicien forestier Alliance Forêts Bois.

Le 1^{er} mars 2021

Monsieur HAREL Romain

Alliance Forêts Bois

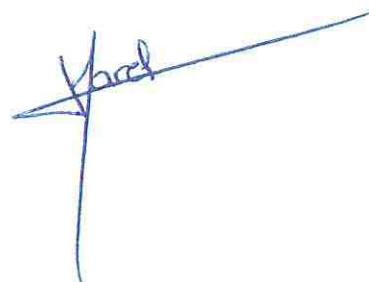
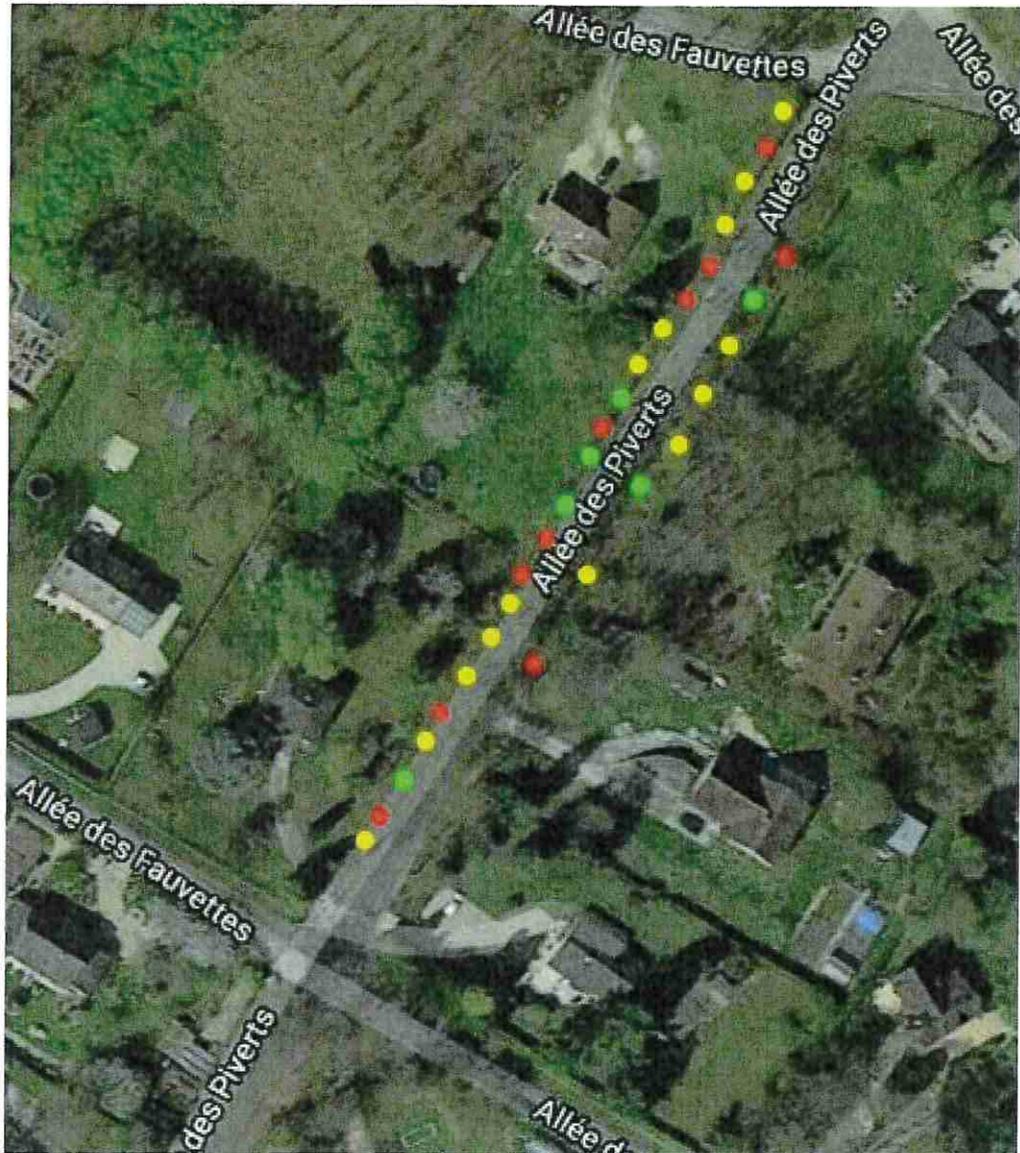
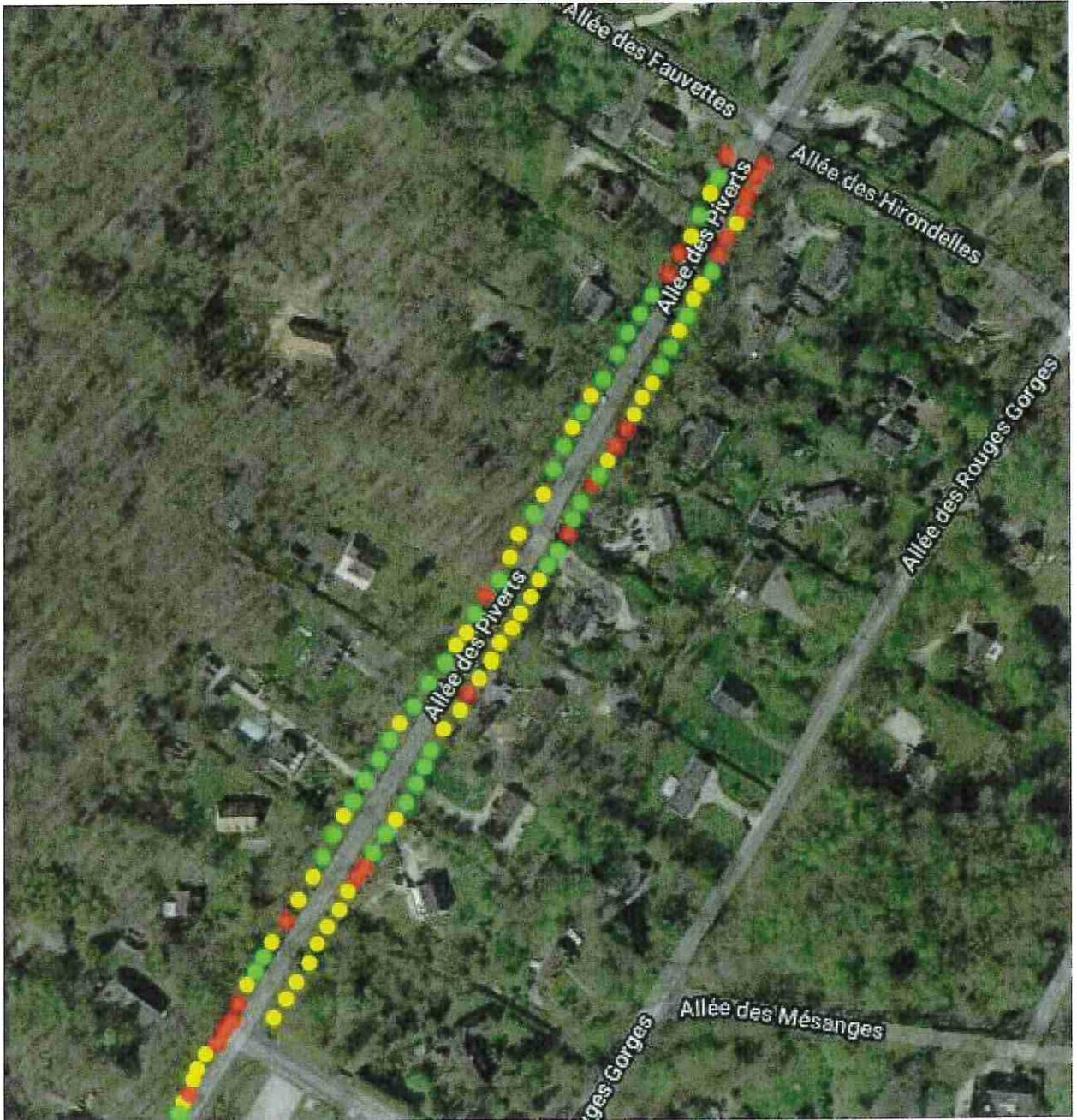


Schéma de situation des alignements du bois du charme

Zone 1 : Allée des Piverts



Zone 2 : Allée des Piverts



Zone 3 : Allée Bouvreuil

